



Mairie de Thiers sur Thève

Extrait du registre des arrêtés de Monsieur le Maire du vendredi 20 décembre 2024

ARRÊTÉ N°62/2024**Arrêté réglementant la circulation et le stationnement**

Nous, Pierre BOUFFLET, Maire de la Commune de THIERS SUR THEVE

Vu le Code de la Route,
 Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu la loi 82.213 du 02 mars 1982, modifiée et complétée par la loi du 22 juillet 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions et ses textes d'application, notamment la circulaire du 22 juillet 1982,
 Vu l'instruction interministérielle du 22 octobre 1963 sur les signalisations routières, modifié par ces arrêtés et circulaires successifs,
 Vu les arrêtés des 24 novembre 1967, 15 juillet 1974, 26 juillet 1974, 07 juin 1977 et 20 juin 1991 relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
 Vu les arrêtés des 21 juin 1991 et 16 février 1988 relatif à l'approbation de modification de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
 Vu les circulaires n°78-48 du 25 janvier 1979 et n°81-86 du 23 septembre 1981 portant modification et compléments à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
 Vu l'arrêté du 08 avril 2002 modifiant les conditions de mise en œuvre de la signalisation routière,
 Vu l'instruction interministérielle du 06 novembre 1992 sur les signalisations routières temporaires,

Vu la requête en date du 19 décembre 2024 par laquelle la société ENEDIS domiciliée 26 avenue de l'île Saint Martin – 92894 NANTERRE Cedex 9, concernant la pose d'un support électrique provisoire pour réalimentation de la rue Aveline.

Considérant qu'il importe de réglementer provisoirement la circulation, le stationnement et le cheminement des piétons afin d'assurer la sécurité publique, Rue Aveline du n°5 bis au n°09 et rue de l'Abreuvoir pour permettre les travaux.

ARRÊTE**Article 1 :**

La société ENEDIS est autorisée

* à intervenir sur le domaine public pour le chantier situé à l'angle des rues de l'Abreuvoir et Aveline.

Du lundi 23 au vendredi 27 décembre 2024 inclus

Article 2 :

La circulation et le stationnement seront interdits rue de l'Abreuvoir et Rue Aveline du n°5 bis au n°11 de la rue Aveline.

L'accès aux véhicules de secours et de sécurité devront être maintenues en permanence.
 L'entreprise chargée des travaux prendra toutes les dispositions nécessaires à cet effet.

1 rue du Général Leclerc, 60520 Thiers sur Thève

tel : 03 44 54 62 59 – fax : 03 44 54 98 22 – E-mail : mairie-thiers-theve@wanadoo.fr

Horaires des permanences : lundi - mardi - jeudi : 8h30 à 12 h ; 14h à 18h30

mercredi : 8h30 à 12h ; 14h à 16h30 vendredi : 8h30 à 12h ; 14h à 17h00 samedi : 9h à 12h

Article 3 :

En raison des restrictions qui précèdent, le sens interdit de la rue du Pont de la Rose et Désiré NOËL et du n°19 au n°11 de la rue Aveline seront neutralisés pendant cette période.

Article 4 :

Les engins évoluant sur la chaussée seront équipés de gyrophare et de bandes réfléchissantes. Le port du gilet fluorescent par les ouvriers travaillant sur la chaussée sera obligatoire.

Article 5 :

La signalisation du chantier sera conforme à l'arrêté interministériel en date du 26 juillet 1974, relatif à la signalisation temporaire, modifié par l'arrêté du 31 juillet 2002.

Article 6 :

La fourniture, la mise en place et l'entretien des panneaux de signalisation sont à la charge de l'entreprise chargée des travaux.

Article 7 :

Le non-respect de l'une des clauses du présent arrêté entraînera une suspension immédiate du chantier.

Article 8 :

La gendarmerie, et tous les agents de la force publique sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et porté à la connaissance des administrés.

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie d'Orry la Ville
- Monsieur le Commandant des Sapeurs-Pompiers de la Chapelle en Serval
- la société ENEDIS domiciliée 26 avenue de l'île Saint Martin – 92894 NANTERRE Cedex 9

Fait à THIERS SUR THEVE, le 20 décembre 2024

Le Maire,
Pierre BOUFFLET,

1 rue du Général Leclerc, 60520 Thiers sur Thève

tel : 03 44 54 62 59 – fax : 03 44 54 98 22 – E-mail : mairie-thiers-theve@wanadoo.fr

Horaires des permanences : lundi - mardi - jeudi : 8h30 à 12 h ; 14h à 18h30

mercredi : 8h30 à 12h ; 14h à 16h30 vendredi : 8h30 à 12h ; 14h à 17h00 samedi : 9h à 12h